

## Réponse au questionnaire de la FAIDER

### L'épargne

*1. L'épargne est un élément essentiel de toute politique économique et donc d'une politique de plein emploi. Considérez-vous l'épargne comme une priorité de votre action ?*

Réponse courte : Oui

Réponse développée : Six grands chantiers structurent le « contrat avec la nation » que nous proposons pour « retrouver notre esprit de conquête et bâtir une France nouvelle »

**L'un des plus importants et des plus urgents sera celui de la modernisation de notre économie.** Il s'appuie et c'est essentiel sur une stratégie d'investissements ambitieuse. Il faut accélérer l'émergence d'un nouveau modèle de croissance réconciliant transition écologique, industrie du futur et agriculture de demain. Nous proposons de recréer une mobilité économique et sociale par le numérique, la recherche et l'innovation, le travail et l'entrepreneuriat. La société doit ainsi être libérée des carcans et des blocages, et offrir protection aux plus faibles.

Il y aura donc un important programme d'investissement public, car l'Etat doit dépenser moins mais savoir investir pour accompagner la transformation et la modernisation de notre économie.

Mais cela ne suffit pas et nous devons et souhaitons soutenir l'investissement privé dans notre économie. C'est celui qui permet le plus l'innovation, la flexibilité et l'engagement des citoyens dans la modernisation de notre économie.

Chacun connaît, au sein d'une économie, le lien entre épargne et investissement. Il reste profondément important même dans une économie et un système financier ouvert (où les investissements peuvent venir de l'extérieur ou s'orienter vers l'extérieur) et avec une forte connotation Européenne.

**Nous souhaitons donc conserver en France une épargne abondante, mais nous souhaitons aussi une épargne qui s'investit le plus possible dans l'économie, et qui puisse ainsi s'investir fortement dans l'économie de notre pays.**

Or, le constat est aujourd'hui très consensuel : ce n'est pas assez le cas aujourd'hui.

L'épargne est abondante en France. Et les épargnants français ont été et doivent rester des stabilisateurs de notre économie.

Mais, en même temps, le couplage entre épargne et investissement ne fonctionne pas bien. Et notre épargne ne s'oriente pas assez vers le financement de l'économie réelle, entreprises petites ou grandes, construction d'infrastructures et de logements, recherche et innovation.

Pour terminer ce propos introductif pour faire en sorte que notre épargne soit bien orientée, au service de l'économie française tout en offrant une bonne rémunération aux épargnant ?

- il faut que les épargnants aient confiance dans l'économie du pays. L'ancrage européen et le sérieux économique de la trajectoire budgétaire sont essentiels et à la base du projet de En Marche;
- il faut que les perspectives offertes aux investisseurs soient attractives. C'est pourquoi ce qui est bon pour les entreprises est bon pour l'épargnant. Les perspectives de profits de demain attirent les investisseurs d'aujourd'hui qui feront les emplois d'après-demain.

C'est pour cela que nous voulons accroître **l'attractivité du modèle français et de nos entreprises** :

- en baissant l'IS de 33,3% à 25% sur le quinquennat;
- en allégeant massivement les charges qui pèsent sur les entreprises;
- en développant un modèle social dans lequel les protections individuelles renforcées mais repensées, libèrent les énergies pour plus de prise de risque dans les entreprises en particulier.

Il faut ensuite pour développer l'épargne et son orientation vers l'économie que le cadre réglementaire et fiscal permette aux épargnants de retrouver la rémunération adaptée au risque pris. C'est dans cet esprit que le programme prévoit de remplacer l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière qui aura pour conséquence **que l'ensemble des placements financiers ne seront plus taxés à l'ISF.**

C'est aussi dans cet esprit que le programme prévoit de créer un prélèvement forfaitaire unique qui couvrira la fiscalité et les prélèvements sociaux et qui s'appliquera au champ de produits le plus large possible.

Nous maintiendrons toutefois la possibilité pour ceux qui y ont avantage **d'opter pour le barème de l'impôt sur le revenu** de préférence au prélèvement forfaitaire.

### **Quels sont les buts poursuivis ?**

**Une fiscalité plus raisonnable** à des niveaux et dans des modalités plus proches de la moyenne européenne

**Une fiscalité plus neutre** puisque le même prélèvement forfaitaire s'appliquera à tous les produits d'épargne couverts par la réforme.

Cette plus grande neutralité de la fiscalité redonnera la capacité à chaque épargnant de choisir le produit d'épargne le mieux adapté à ses besoins et à son appétit ou au contraire son aversion au risque. Le rendement mais aussi les frais dus pour chaque produit seront plus transparents ce qui renforcera la concurrence au profit des épargnants.

Troisième objectif enfin, **une fiscalité plus efficace** qui contribuera à réorienter l'épargne vers l'investissement dans le système productif non pas en créant de nouvelles contraintes dirigistes ou en multipliant les avantages fiscaux mais simplement en laissant enfin l'épargnant aller chercher des rendements qui ne seront pas faussés par des incitations fiscales sans aucun fondement économique.

2. Seule la petite rétroactivité fiscale est admise aujourd'hui. Etes-vous prêt(e) à vous engager sur une vraie non rétroactivité fiscale pour les produits d'épargne ?

Notre intention est d'inscrire nos différentes réformes dans la perspective du quinquennat, dans la durée. Ainsi nous ne souhaitons pas engager des modifications incessantes de la fiscalité de l'épargne tout au long du quinquennat, comme cela a pu être le cas dans le passé, une fois posées les réformes majeures à l'automne 2018. Les règles de non rétroactivité seront scrupuleusement respectées. La petite rétroactivité doit être évitée pour ne pas heurter les espérances légitimes des acteurs économiques. Il y sera veillé.

3. L'inflation réduit fortement la rentabilité réelle des actifs financiers. Etes-vous d'accord pour prendre en compte l'inflation dans le calcul des plus-values mobilières ?

Nous maintiendrons les abattements pour les plus values immobilières, qui sur des durées de détention longues ont en effet une part « artificielle » liée à l'inflation. Pour les valeurs mobilières nous devons respecter les prescriptions constitutionnelles en matière de prise en compte de l'érosion monétaire.

4. Les revenus du capital sont soumis à des prélèvements sociaux presque deux fois plus élevés que les revenus du travail (15,5% contre 8%). Comptez-vous rétablir l'égalité ?

Nous voulons que les revenus du capital soient taxés, car la création de richesse qu'ils représentent doit donner lieu à une redistribution, mais d'une manière plus simple, lisible, cohérente et

raisonnable. Cette réforme visant à un prélèvement forfaitaire unique de 30% présentée dans le propos introductif en réponse à la question 1 inclut les prélèvements sociaux.

5. Depuis quatre ans les revenus du capital sont imposés comme ceux du travail. Etes-vous prêt à revenir sur cette mesure qui n'a aucun fondement économique et à remettre en place une fiscalité de l'épargne qui tienne compte de sa spécificité ?

Nous considérons en effet que cette mesure n'est pas efficace ni fondée économiquement, d'où le remplacement par un prélèvement forfaitaire. Nous maintiendrons toutefois la possibilité de l'option à l'IR, en pratique favorable pour les épargnants non imposables ou très faiblement imposables.

### **Retraite et Assurance-vie**

6. La constitution d'une retraite est un enjeu sociétal très important : elle bénéficie d'une fiscalité relativement avantageuse pour encourager les Français à épargner en vue de leur retraite. Etes-vous disposé(e) à rendre cette fiscalité encore plus attractive ?

La préparation de la retraite constitue un enjeu sociétal majeur.

Il est ainsi indispensable de permettre à tous les Français de préparer au mieux leur retraite en utilisant les instruments de retraite supplémentaires. Cela suppose de s'assurer de plus large accès possible à ces outils, pour tous et à tous les moments de leur carrière et pas seulement pour certaines catégories de salariés ou de fonctionnaires. Cela suppose un dispositif souple, neutre et permettant la transférabilité des droits constitués dans ce cadre.

Cette évolution pourrait s'accompagner d'adaptation dans le champ fiscal mais la priorité est à l'amélioration du dispositif global.

7. Les contrats Madelin ne bénéficient pas des mêmes modalités de sortie en capital que les PERP alors que leurs objectifs sont similaires. Seriez-vous d'accord pour aligner les modalités de sortie en capital des Madelin sur celles des PERP ?

La sortie en rente doit rester l'objet principal des contrats de retraite. Les facilités de sortie en capital doivent rester l'exception à ce principe. Une revue de ces modalités de sorties et un bilan pourra être fait, pour voir si un alignement apporte des bénéfices, mais aussi et surtout pour examiner comment rendre la sortie en rente plus attrayante, car elle est aujourd'hui à la fois mal traitée sur le plan fiscal et mal perçue par les épargnants pour des raisons psychologiques, alors qu'elle répond au besoin de complément de retraite. Le sujet est donc ouvert, et les propositions bienvenues.

8. La constitution d'une retraite supplémentaire va devenir encore plus nécessaire pour les générations futures et pourrait être facilitée par l'entraide générationnelle. Seriez-vous d'accord pour concevoir des aides fiscales pour la constitution d'une retraite supplémentaire en faveur de ses descendants ?

Ces mesures ne figurent pas dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron.

9. Le vieillissement général de la population, qui se traduit par une transmission du patrimoine de plus en plus tardive, devrait conduire à encourager les donations des grands-parents aux enfants. Reverrez-vous les abattements fiscaux sur ces donations ?

Ces mesures ne figurent pas dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron.

10. De même, seriez-vous prêt(e) à faciliter la constitution d'une épargne pour les jeunes générations en créant un contrat d'assurance-vie « jeune », bloqué jusqu'à la majorité, et dont l'abondement par les parents bénéficierait d'un avantage fiscal ?

Le cadre assurantiel est d'une grande souplesse qui permet aux assureurs d'innover et de répondre nous semble-t-il au cas de figure de la transmission intergénérationnelle (en l'occurrence par exemple par des donations assorties de clauses d'emploi). Nous ne pensons pas utile en tous les cas de complexifier la fiscalité, mais plutôt de la simplifier. Mais a contrario si des « blocages » des dispositifs existants empêchaient des innovations utiles nous serions prêts à étudier des évolutions le moment venu.

11. L'assurance vie finance en grande partie l'économie française. Les avantages fiscaux contribuent à l'attractivité de ce produit d'assurance auprès des épargnants. Prenez-vous l'engagement de maintenir la fiscalité de l'assurance vie stable pendant tout le quinquennat ?

En ce qui concerne l'assurance vie nous souhaitons maintenir des avantages fiscaux pour ce produit, ainsi que les avantages liés aux successions.

Toutefois comme indiqué en début de questionnaire, nous souhaitons mettre en place un prélèvement forfaitaire de 30% (fiscal et social étant inclus) comme référence de la taxation de l'épargne.

Aussi, au delà d'un montant d'encours de 150 000 euros par personne, soit le même montant que le PEA, les nouveaux versements effectués après la mise en place de ce prélèvement de 30 % y seront soumis.

Les encours préexistants et les produits qu'ils génèrent ne seront pas concernés. Par ailleurs si cette convergence – au dessus d'un certain seuil- entre les différentes solutions d'épargne nous semble une réforme souhaitable, nous ne prévoyons pas d'autres modifications et nous souhaitons maintenir la fiscalité de l'assurance vie stable durant le quinquennat (cf réponse au 2).

12. Êtes-vous disposé(e) à revaloriser, pour les contrats d'assurance vie, les seuils de déclenchement des différentes impositions, qui sont restés inchangés, en fonction de l'inflation ?

La revalorisation ou non revalorisation des seuils doit rester une décision prise annuellement. Elle n'est pas nécessairement souhaitable, et représente à chaque fois un choix budgétaire, qui selon les seuils peut représenter un gain ou un coût. La période récente de faible inflation et au global de faible enrichissement des ménages n'a pas rendu cette revalorisation critique, mais nous aborderons le sujet de manière ouverte et neutre.

13. L'application de la directive Solvabilité 2 a conduit les assureurs à réduire fortement la part des actions dans leur actif général. A vos yeux, la France ne devrait-elle pas peser de tout son poids dans la renégociation de la directive Solvabilité 2 pour obtenir une meilleure prise en compte des spécificités de l'assurance vie et une réduction des coefficients imposés aux différents types d'investissement à long terme et en particulier aux actions ?

Nous sommes pleinement conscients des effets importants pour les assureurs de la directive Solvabilité 2 et des normes tant prudentielles que comptables internationales. Celles ci peuvent avoir des effets importants pour les assurés et pour le financement de l'économie.

Nous porterons donc une attention particulière aux sujets prudentiels qui nous semblent du même niveau d'importance que les sujets fiscaux pour l'assurance française, et nous pensons qu'ils doivent faire l'objet d'une véritable réflexion du politique.

## **Actualités**

14. La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, avec l'année blanche 2017, conduit à ne pas bénéficier d'une déduction fiscale sur les cotisations des produits Madelin et Perp versées en 2017. Outre la perte de l'avantage fiscal sur une année, la situation est aggravée par le fait que les rentes versées seront soumises en intégralité à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux (en contrepartie normalement de la déductibilité des sommes versées). Avez-vous l'intention de remédier à cette situation, pour que l'année blanche fiscale n'affecte pas la capacité des Français à se constituer une protection sociale dans des conditions normales en 2017 ?

Nous ferons dès l'élection présidentielle un audit sur l'état de la mise en application du prélèvement à la source.

15. L'application du règlement PRIIPS, telle qu'elle est actuellement prévue, risque de conduire à la publication d'un document trompeur incompréhensible par le client destinataire. Comptez-vous œuvrer au niveau européen pour qu'une nouvelle rédaction du règlement PRIIPS soit proposée ?

Les services de l'Etat se sont déjà mobilisés en 2016 sur le sujet, entraînant le report du règlement PRIIPS. Nous serons donc, dans la continuité de cette action, vigilants quant à la rédaction du règlement délégué et ses effets pratiques.

Nous sommes conscients que l'assurance vie multi-support française a été mal comprise et que les nouvelles règles engendrent une complexité et des coûts induits supplémentaires pour un gain au mieux hypothétique. Nous mobiliserons donc les efforts nécessaires pour y remédier.

Plus largement notre programme traduit une volonté de décentralisation accrue, de réduction des normes inutiles, de refus de la « surtransposition », et d'un dialogue exigeant avec l'Europe, notamment sur le sujet de la prolifération de textes normatifs.

En Marche !

